

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE  
CORTE

CANTON DE  
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 octobre 2022

.....

Nombre de conseillers

En exercice ..... 10  
Présents ..... 07  
Ayant donné pouvoir... -02  
Votants ..... 09  
Absents ..... 1

L'an deux mil-vingt-deux le vingt-neuf du mois d'octobre à seize heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, Monsieur le maire étant empêché (malade), c'est Monsieur Guillaume SANTONI, premier adjoint de la commune qui le remplace conformément à l'article L2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales et qui prend la présidence des débats.

Présents : M CHIARI Jacques, FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique, M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel  
Représentés : M CHIARI Patrice par M SANTONI Guillaume, M MANFREDI Napoléon par Mme MANENTI Eliane  
Absent : Jean-Noël GUIDICI

Date de Convocation 19/10/2022

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Objet :

**Demande de financement  
Achat logiciel Millésime WEB**

Le Président expose au Conseil municipal que dès 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'ensemble des collectivités territoriales seront tenues d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. Cette instruction est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète.

Le passage en M57 apporte des changements tant sur le plan comptable utilisé que sur les maquettes budgétaires. La société JVS-MAIRISTEM a développé un outil qui automatise l'ensemble des procédures de bascule en M57 (Joker M57). Cet outil est disponible uniquement sur la nouvelle gamme Millésime WEB. (Pour mémoire la commune possède actuellement la gamme Millésime on line)

Le Président soumet au Conseil Municipal un devis d'un montant de 2280.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve l'achat des nouveaux logiciels de la gamme Millésime WEB  
- sollicite une aide auprès de la Collectivité de Corse à hauteur de 80% de la dépense HT

- vote le plan de financement suivant :

Montant HT de la dépense	2280.00€
Collectivité de Corse	1824.00€ (80%)
Autofinancement	456.00€ (20%)

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Par délégation, L'Adjoint  
P. CHIARI

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture  
le... 03/11/2022  
Et de l'Affichage  
le... 03/11/2022  
Par délégation  
L'Adjoint  
P. CHIARI

